

PLAN DE COURS

DDU-2050 : Introduction au développement durable du territoire II

NRC 14040 | Hiver 2022

Préalables : DDU 1050

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Ce cours vise l'intégration des connaissances acquises durant la première année de formation du baccalauréat en développement durable du territoire. Le cours est fondé sur l'analyse des organisations qui pratiquent le développement durable du territoire, afin de mieux connaître les défis qu'elles rencontrent. Une attention particulière est accordée aux façons de mesurer la durabilité territoriale. Dans cette perspective, les Objectifs de développement durable de l'ONU constituent une référence importante. Tout au long du cours, les apprentissages théoriques et méthodologiques sont effectués, selon un calendrier précis, grâce à la réalisation d'un projet d'intégration dont le sujet sera choisi par l'enseignant, de concert avec l'étudiant.

Cours réservé aux étudiants du Baccalauréat en développement durable du territoire. Activités de formation vécues en présence physique des étudiants et de l'enseignant pour la totalité de la durée de l'activité. Ces activités sont offertes sur le campus.

Plage horaire

Cours en classe

| | | | |
|-------|---------------|--------------------------|----------------------------------|
| jeudi | 12h30 à 15h20 | ABP-1111 | Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022 |
|-------|---------------|--------------------------|----------------------------------|

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=140005>

Coordonnées et disponibilités

Jean-François Bissonnette

Professeur

Abitibi-Price, 3113

jean-francois.bissonnette@ggr.ulaval.ca

Disponibilités

Sur rendez-vous.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

| Automne et hiver | |
|------------------|---------------|
| Lundi au jeudi | 8 h à 19 h |
| Vendredi | 8 h à 17 h 30 |
| Été | |
| Lundi au jeudi | 8 h à 17 h |
| Vendredi | 8 h à 16 h |

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Description du cours | 4 |
| Introduction | 4 |
| But | 4 |
| Objectifs généraux | 4 |
| Approche pédagogique | 5 |
| Modalités d'encadrement | 5 |
| Charge de travail et calendrier | 5 |
| Contenu du cours | 7 |
| Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental | 7 |
| Intimidation | 7 |
| Contenu et activités | 7 |
| Évaluation et résultats | 8 |
| Liste des évaluations | 8 |
| Informations détaillées sur les évaluations sommatives | 8 |
| Examen intra | 8 |
| Examen final | 9 |
| Exposé oral | 9 |
| Travail final - Équipes MRC | 9 |
| Barème de conversion | 9 |
| Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat | 10 |
| Correction linguistique, retard et présentation des travaux | 10 |
| Évaluation de l'enseignement | 10 |
| Absence aux examens | 10 |
| Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle | 11 |
| Gestion des délais | 11 |
| Évaluation sommative | 11 |
| Matériel didactique | 11 |
| Matériel obligatoire | 11 |
| Site web de cours | 11 |
| Matériel complémentaire | 11 |
| Portail thématique de la Bibliothèque | 12 |
| Spécifications technologiques | 12 |
| Médiagraphie et annexes | 12 |
| Bibliographie | 12 |

Description du cours

Introduction

Le cours DDU-2050, *Introduction au développement durable II* vise à favoriser le développement d'une perspective critique sur les défis pratiques liés à l'aménagement du territoire. Ce cours propose un examen des principaux concepts d'économie politique, d'aménagement et d'urbanisme pour mieux comprendre le territoire comme domaine d'intervention et les acteurs qui en sont responsables, tout particulièrement dans le contexte québécois. Davantage, ce cours offre un espace d'échanges et de discussions aux étudiants du baccalauréat en développement durable du territoire afin d'y réfléchir aux apprentissages effectués à ce jour, et à la façon dont s'agencent les savoirs issus de plusieurs disciplines.

Dans un premier temps, le cours présente une introduction des acteurs et des organisations qui oeuvrent à différentes échelles dans l'aménagement du territoire en lien avec les grandes politiques économiques. Nous nous pencherons sur l'identification de critères et de cibles afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de développement durable sur un territoire. Dans un deuxième temps, nous aborderons les grandes théories de l'aménagement du territoire, qui permettent de voir à l'oeuvre différentes logiques dans la prise de décision sous-jacentes à la répartition des activités dans l'espace. Dans un troisième temps, la dernière partie du cours est consacrée à des questions d'aménagement plus appliquées. Nous aborderons certains des enjeux propres à la conciliation d'objectifs et de fonctions distinctes dans l'aménagement du territoire, notamment par le biais des relations ville-campagne, du développement territorial et de la conservation du patrimoine naturel et culturel.

Des lectures, exposés magistraux, ateliers de travail et la participation aux forums constituent la matière de chacun des modules. Un travail pratique en équipe vous permettra de vous familiariser avec les questions d'aménagement du territoire dans une MRC. Ce « Plan de cours » définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez suivre et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Bon cours !

But

Le but du cours est de poursuivre l'initiation à la perspective pluridisciplinaire et interdisciplinaire propre à la formation du *baccalauréat en développement durable du territoire*. L'intention est de permettre aux étudiant.e.s de s'approprier les principaux concepts et les théories leur permettant de comprendre comment les décisions d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement sont prises par les acteurs et les autorités responsables. Le but de ce cours est de permettre aux étudiant.e.s d'appliquer à des questions plus concrètes les savoirs théoriques acquis au cours de leur formation jusqu'à maintenant. Le cours vise à permettre aux étudiant.e.s de développer leurs propres réponses à des questions telles que : comment interpréter les décisions d'aménagement du territoire qui ont été prises dans le passé ? Quels sont les principes et les considérations qui orientent les décisions d'aménagement du territoire et d'utilisation des ressources naturelles aujourd'hui ? Comment analyser les questions territoriales de façon rigoureuse, tout en ayant une certaine distance critique avec les discours dominants ?

Objectifs généraux

L'étudiant.e doit acquérir un ensemble de connaissances théoriques et appliquées à l'analyse de l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. L'objectif principal est de développer une compréhension approfondie du rôle de divers acteurs et organisations dans l'aménagement du territoire, ainsi que des défis posés par l'action publique en aménagement du territoire et gestion de l'environnement. Pour ce faire, il est important de mobiliser des connaissances théoriques afin de faire une lecture critique des mesures et des outils d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement, ainsi que du paysage. Comprendre les grandes théories qui orientent l'aménagement du territoire, saisir les relations entre les paliers de gouvernance, entre les milieux urbains et les milieux ruraux, entre l'impératif de la sauvegarde du patrimoine et du développement économique, tels sont les objectifs secondaires. Par conséquent, l'étudiant(e) devra être en mesure d'appliquer ces connaissances à l'analyse d'une problématique d'aménagement du territoire par un travail d'analyse à l'échelle d'une MRC.

Les objectifs spécifiques du cours sont :

Connaître les acteurs et les organisations de l'aménagement du territoire

- Expliquer le rôle, les responsabilités et les contraintes des acteurs et organisations
- Analyser la portée des actions des acteurs dans le territoire
- Comprendre les politiques économiques structurantes dans le territoire

Comprendre les grandes théories sur l'aménagement du territoire

- Appliquer les connaissances théoriques dans les analyses du territoire
- Démontrer l'influence des théories dans l'évolution des territoires
- Choisir la bonne théorie pour proposer une interprétation adéquate à un problème

Appliquer les savoirs théoriques dans l'analyse d'enjeux concrets

- Identifier les inégalités structurelles et les antagonismes sur le territoire
- Expliquer les enjeux de gouvernance et les défis dans la prise de décision

Acquérir les compétences du travail en équipe dans l'analyse territoriale

- S'engager dans une démarche de travail collaboratif
- Adopter une attitude réflexive dans le travail en équipe
- Appliquer les principes du DD dans vos pratiques de travail

Approche pédagogique

Cours distance-hybride via la plateforme Zoom

Travail d'équipe à l'échelle d'une MRC (T.P.)

Contrôles sommatifs

Lectures, vidéos et forums de discussion

Modalités d'encadrement

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue généralement en classe, soit par le forum de discussion et au besoin par courrier électronique (questions plus personnelles). Le responsable répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 72 heures les jours ouvrables.

Le forum de discussion vous permet de discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Le forum est un outil qui vous permet d'échanger avec les étudiant(e)s et le responsable du cours. Le responsable répond aux questions non traitées pas les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans les mêmes délais que pour le courrier électronique.

Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Le forum a pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les modules du cours, lors des lectures ou des questionnaires formatifs. Donc il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions faisant suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants.

L'ensemble du matériel didactique est disponible sur le Portail du cours. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour réussir ce cours : textes, exposés, démonstrations, forum, exemples, exercices, liens web, etc. Chaque semaine, vous êtes invités à consulter la section *Contenu et activités* décrivant les activités d'apprentissage et d'évaluation au programme. Chaque semaine, le responsable du cours organisera une séance de cours virtuelle via Zoom pour présenter la matière et donner des clés de compréhension aux étudiants.

À la suite de votre envoi du travail d'équipe, le responsable vous transmettra vos résultats et des commentaires écrits.

Charge de travail et calendrier

À la session d'hiver 2021 ce cours de trois crédits est offert en ligne sur une session de **14 semaines**, pandémie oblige. La somme de travail exigée pour l'étude des modules, les lectures obligatoires, les exercices et la réalisation des évaluations est évaluée à environ 135 heures par session soit plus de **9,5 heures par semaine**.

CALENDRIER

| <i>Semaine du</i> | <i>Module</i> | <i>Thème</i> | <i>Activités pédagogiques</i> |
|------------------------|--------------------------------|---|---|
| 21 janvier 2021 | Module 1 | Introduction générale à l'aménagement du territoire | Présentation du travail d'équipe |
| 28 janvier 2021 | Module 2 | Acteurs et organisations de l'aménagement du territoire | Présentation magistrale Atelier de discussion |
| 4 février 2021 | Module 3 | Les politiques économiques structurantes | Présentation magistrale Atelier de discussion |
| 11 février 2021 | Module 4 | Les approches fonctionnalistes ou systémiques | Présentation magistrale Atelier de discussion |
| 18 février 2021 | Module 5 | Les approches marxistes et critiques | Présentation magistrale Atelier de discussion |
| 25 février 2021 | Examen intra | | Évaluation en ligne (25%) |
| 4 mars 2021 | Semaine de lecture | | |
| 11 mars 2021 | Module 6 | Les relations ville-campagne | Présentation magistrale Atelier de discussion |
| 18 mars 2021 | Module 7 | Développement régional et gouvernance territoriale | Présentation magistrale Atelier de discussion |
| 25 mars 2021 | Module 8 | Patrimoine naturel et culturel | Présentation magistrale Atelier de discussion |
| 1er avril 2021 | Module 9 | Quel avenir pour les régions rurales périphériques du Québec ? | Présentation magistrale Remise du travail d'équipe (30%) |
| 8 avril 2021 | Activités d'intégration | Présentations étudiantes (part. 1) | Évaluation (10%) |
| 15 avril 2021 | Activités d'intégration | Présentations étudiantes (part. 2) | Évaluation |
| 22 avril 2021 | Examen final | | Évaluation en ligne (35%) |


Contenu du cours

La structure du cours se divise en **9 modules**. La matière du cours comprend :

1. Introduction générale à l'aménagement du territoire
2. Acteurs et organisations de l'aménagement du territoire
3. Les politiques économiques structurantes
4. Les approches fonctionnalistes ou systémiques
5. Les approches marxistes et critiques
6. Les relations ville-campagne
7. Développement régional et gouvernance territoriale
8. Patrimoine naturel et culturel
9. Régions rurales périphériques

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Intimidation

Les enseignants du cours ne toléreront aucune forme d'intimidation, de racisme ou de sexisme.

La Loi sur l'instruction publique définit l'intimidation ainsi : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (art. 13, paragr. 1.1).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

| Titre | Date |
|---|---------------|
| Travail de session : analyse territoriale à l'échelle d'une municipalité régionale de comté (MRC) | |
| Semaine 1 - Module 1. Introduction générale à l'aménagement du territoire Origines de l'organisation du territoire, approche interdisciplinaire, présentation du travail d'équipe | 13 janv. 2022 |
| Semaine 2 - Module 2. Acteurs et organisations de l'aménagement du territoire Acteurs internationaux, juridictions nationales, collectivités territoriales, Premières Nations, organismes de la société civile | 20 janv. 2022 |
| Semaine 3 - Module 3. Les politiques économiques structurantes Politiques économiques, le libéralisme, transformations historiques des politiques publiques, rôle de l'État, | 27 janv. 2022 |

| | |
|---|---------------|
| impact territorial des politiques économiques | |
| Semaine 4 - Module 4. Les approches fonctionnalistes ou systémiques Lois naturelles, autorégulation vs. intervention, l'écologie urbaine, fonctionnalisme, modernisme, systémisme | 3 févr. 2022 |
| Semaine 5 - Module 5. Les approches marxistes et critiques Économie politique marxienne, lutte des classes, valeur d'usage et valeur d'échange, contradictions internes du capitalisme, approches participatives, municipalisme | 10 févr. 2022 |
| Semaine 6 - Examen intra Comprend toute la matière vue jusqu'à la semaine 6 | 17 févr. 2022 |
| Semaine 7 - Module 6. Les relations ville-campagne Racisme environnemental, métropolisation, relations centre-périphérie, évolution socio-démographique | 3 mars 2022 |
| Semaine 8 - Module 7. Développement régional et gouvernance territoriale I Contexte de la création des MRC, planification et aménagement du territoire, LPTAAQ, LAU, SAD | 10 mars 2022 |
| Semaine 9 - Semaine de lecture Période de travail libre | 24 févr. 2022 |
| Semaine 10 - Module 8. Développement régional et gouvernance territoriale II Enjeux de l'aménagement du territoire au Québec; protection du territoire agricole; étalement urbain | 17 mars 2022 |
| Semaine 11 - Module 9. Patrimoine naturel et culturel Patrimoine nature / culturel, matériel / immatériel, identité associée au lieu, sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, enjeux de préservation, les paysages, mise en valeur du patrimoine par le tourisme | 24 mars 2022 |
| Semaine 12 - Présentations étudiantes (part. 1) | 31 mars 2022 |
| Semaine 13 - Présentations étudiantes (part. 2) | 7 avr. 2022 |
| Semaine 14 - Révision Semaine de révision | 14 avr. 2022 |
| Semaine 15 - Examen final | 21 avr. 2022 |

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

| Sommatives | | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------|-------------|
| Titre | Date | Mode de travail | Pondération |
| Examen intra | Le 17 févr. 2022 de 09h00 à 17h00 | Individuel | 20 % |
| Examen final | Le 21 avr. 2022 de 09h00 à 17h00 | Individuel | 35 % |
| Exposé oral | Dû le 31 mars 2022 à 12h30 | En équipe | 10 % |
| Travail final - Équipes MRC | Dû le 29 avr. 2022 à 23h59 | En équipe | 35 % |

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen intra

Titre du questionnaire : [Examen intra](#)

Période de disponibilité : Le 17 févr. 2022 de 09h00 à 17h00

| | |
|-------------------|---|
| Tentatives : | 1 tentative permise |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | 20 % |
| Directives : | L'examen intra, d'une durée de trois heures, comporte des questions à développement. L'objectif de l'examen est de fournir un espace d'intégration des connaissances vues dans le cadre du cours. Veuillez bien lire chaque question et répondre à chacune des sous-questions en faisant preuve de concision. |

Examen final

| | |
|----------------------------|---|
| Titre du questionnaire : | Examen Final |
| Période de disponibilité : | Le 21 avr. 2022 de 09h00 à 17h00 |
| Tentatives : | 1 tentative permise |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | 35 % |
| Directives : | L'examen final, d'une durée de quatre heures, comporte des questions à développement qui ne devraient pas dépasser 400-500 mots par réponse. L'objectif de l'examen est de fournir un espace d'intégration des connaissances vues dans le cadre du cours. Veuillez bien lire chaque question et répondre à chacune des sous-questions en faisant preuve de concision. N.B. *VEUILLEZ CHOISIR 4 QUESTIONS PARMIS LES 5 QUI VOUS SONT PRÉSENTÉES. SI VOUS RÉPONDEZ AUX 5 QUESTIONS, JE CORRIGERAI LES 4 PREMIÈRES. CHAQUE QUESTION A UNE VALEUR DE 25 POINTS, L'EXAMEN EST SUR 100. |

Exposé oral

| | |
|------------------------------|---|
| Date de remise : | 31 mars 2022 à 12h30 |
| Mode de travail : | En équipe |
| Pondération : | 10 % |
| Directives de l'évaluation : | Les directives sont expliquées dans les documents de référence du travail d'équipe. |

Travail final - Équipes MRC

| | |
|------------------------------|---|
| Date de remise : | 29 avr. 2022 à 23h59 |
| Mode de travail : | En équipe |
| Pondération : | 35 % |
| Remise de l'évaluation : | Boîte de dépôt |
| Directives de l'évaluation : | Les consignes détaillées sont disponibles dans le module prévu à cette fin. |

Barème de conversion

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| A+ | 89,5 | 100 |
| A | 86,5 | 89,49 |
| A- | 83,5 | 86,49 |

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| C+ | 71,5 | 74,49 |
| C | 68,5 | 71,49 |
| C- | 64,5 | 68,49 |

| | | |
|----|------|-------|
| B+ | 80,5 | 83,49 |
| B | 77,5 | 80,49 |
| B- | 74,5 | 77,49 |

| | | |
|----|------|-------|
| D+ | 60,5 | 64,49 |
| D | 54,5 | 60,49 |
| E | 0 | 54,49 |


Retard motivé : Z

Cours non complété : E (échec)

Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 30 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré; **une pénalité de -50% par jour.**

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Gestion des délais

Conformément au règlement universitaire, la correction des évaluations sera complétée au maximum 10 jours ouvrables après leur remise / leur passation.

Évaluation sommative

Dans ce cours, l'évaluation sommative se traduit par un travail pratique, huit contrôles, un examen et un forum pointée.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Matériel complémentaire



Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères

Auteur : Pierre-Yves Guay

Éditeur : Modulo (Mont-Royal, Québec , 2001)

ISBN : 2891134052



Land-use planning for sustainable development.

Auteur : M. A. SILBERSTEIN

Éditeur : CRC Press (Place of publication not identified , 2019)



Développement durable et territoire

Auteur : Zuindeau

Éditeur : Presses universitaires du Septentrion (Villeneuve d'Ascq , 2018)

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails

Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :


| | Logiciels | Adresse web | Prix |
|-------------------|---------------------------------|--|---------|
| Lecteur PDF | Acrobat Reader version 9.0 ou + | www.adobe.com | Gratuit |
| Machine virtuelle | Java | www.java.com | Gratuit |

Médiagraphie et annexes

Bibliographie

Outre les sources bibliographiques disponibles à la fin des notes de cours de chaque module, vous retrouverez une médiagraphie spécifique à chacun des modules.

Je vous invite à consulter la description des outils de planification territoriale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

 <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planif>
URL : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/>
Site consulté par l'enseignant le 22 janvier 2021